Conseil des droits de l’homme

Vingt-quatrième session extraordinaire

17 décembre 2015

 Lettre datée du 11 décembre 2015, adressée
au Président du Conseil des droits de l’homme
par le Représentant des États-Unis d’Amérique
auprès du Conseil des droits de l’homme

 Avec l’appui des délégations des États énumérés à la page ci-jointe (voir annexe), nous demandons au Conseil des droits de l’homme de convoquer une session extraordinaire le 17 décembre 2015, sur la prévention d’une nouvelle détérioration de la situation des droits de l’homme au Burundi. L’importance et l’urgence de la situation rendent cette session extraordinaire nécessaire.

 Nous formulons la présente demande de tenue d’une session extraordinaire conformément aux règles de procédure applicables, notamment aux dispositions du paragraphe 10 de la résolution 60/251 de l’Assemblée générale, des paragraphes 119 à 128 de l’annexe de la résolution 5/1 du Conseil des droits de l’homme, et des articles 5 et 6 du Règlement intérieur du Conseil des droits de l’homme.

 Nous vous prions de faire connaître au secrétariat du Conseil des droits de l’homme la présente demande, et de convoquer dès que possible le Bureau afin que les dispositions voulues soient prises et que les notifications soient envoyées. Nous ferons distribuer un projet de résolution faisant l’objet d’un document distinct et programmerons des consultations informelles à ce sujet en temps opportun.

(*Signé*) Keith M. **Harper**
Ambassadeur
Représentant des États-Unis d’Amérique
auprès du Conseil des droits de l’homme

Annexe

 États membres et États observateurs du Conseil
des droits de l’homme demandant la tenue
d’une session extraordinaire

 États membres

Albanie, Allemagne, Argentine, El Salvador, Estonie, États-Unis d’Amérique,
ex-République yougoslave de Macédoine, France, Ghana, Irlande, Japon, Lettonie, Mexique, Monténégro, Pays-Bas, Portugal, République de Corée et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord

 États observateurs

Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Colombie, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Panama, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède